



Compte rendu de l'audience accordée par le Cabinet de la ministre de l'Éducation nationale à l'APPEP le 28 février 2017

À la suite de la publication de notre rapport sur la session 2016 du Baccalauréat¹, nous avons demandé audience à Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale. Nous avons été reçus par M. Éric Tournier, conseiller en charge de la préparation de la rentrée du premier degré, du second degré et de l'éducation prioritaire au cabinet de la ministre, M. Jean-Marc Huart, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique à la DGESCO et M. Rodolphe Delmet, chef de mission du pilotage des examens à la DGESCO.

Le rapport sur la session 2016 du Baccalauréat

Nous avons présenté le rapport sur le Baccalauréat en mettant l'accent sur trois points :

1. La charge de correction et les différences de calendrier entre les Académies, qui selon les dates de remise des copies et d'entrée des notes peuvent diminuer de plusieurs jours le temps alloué aux correcteurs. Pourquoi ce qu'il est possible de faire dans certaines Académies ne peut-il être étendu aux autres ?
2. La demande des collègues d'engager une réflexion sur l'épreuve du second groupe et l'ambiguïté des Recommandations de l'Inspection générale sur ce sujet².
3. Les dysfonctionnements particulièrement marqués lors de la dernière session dans les trois Académies franciliennes. Nous avons déploré que le SIEC, depuis plusieurs années, ne réponde plus aux demandes d'audience de la Régionale francilienne.

Il nous a été répondu :

1. Que le calendrier était borné en amont par la politique dite de « Reconquête du mois de juin » sur laquelle la ministre n'a pas souhaité revenir, et en aval par les procédures d'admission postbac et les vacances. Nos interlocuteurs se sont montrés intéressés par ce que nous leur avons appris sur les différences souvent importantes des dates de remise des copies et d'entrée des notes entre les Académies. Soucieux d'améliorer l'organisation de l'examen ils nous ont demandé à plusieurs reprises de leur signaler les dysfonctionnements ou les anomalies que

¹ V. http://www.appep.net/mat/2017/01/APPEP_RapportBac2016.pdf

² V. http://www.appep.net/mat/2017/02/EP_Edito_67_2.pdf

nous constatons. Ils nous ont cependant rappelé l'autonomie des Académies et l'importance du facteur humain dans l'organisation de l'examen.

2. Nos interlocuteurs ont été intéressés par les problèmes liés au déroulement de l'épreuve du second groupe et nous ont conseillé d'aborder cette question avec l'Inspection générale de philosophie. Une nouvelle fois, nous avons regretté que celle-ci ne donne pas suite à nos demandes d'audience.
3. Nos interlocuteurs nous ont appris que le SIEC, qui a lu attentivement notre dernier rapport sur le Baccalauréat, souhaite nous rencontrer.

Le dédoublement dans les séries technologiques.

Nous en avons rappelé la nécessité et avons déploré que la lettre intersyndicale et interassociative à la ministre du 15 janvier dernier³ soit restée sans réponse. Nos interlocuteurs ne la connaissaient pas. Une nouvelle fois il nous a été rappelé que depuis la réforme du Lycée nous étions à la merci des arbitrages locaux.

L'enseignement moral et civique

Nous avons appris à nos interlocuteurs qu'en Terminale ces heures étaient rarement attribuées aux professeurs de philosophie. Pourtant, le programme d'EMC prolonge les notions étudiées en cours de philosophie. Nous avons demandé à ce que ce lien entre les deux programmes soit notifié dans la prochaine circulaire de rentrée. Nous avons également pointé la contradiction entre la prétention pluridisciplinaire de cet enseignement et ce qui se passe réellement dans les établissements, où, de la Sixième à la Terminale, les heures d'EMC sont presque exclusivement attribuées aux professeurs d'histoire-géographie. Nous avons enfin regretté que les heures d'EMC soient souvent utilisées pour boucler d'autres programmes.

Il nous a été répondu que tout fléchage contredirait l'esprit pluridisciplinaire de cet enseignement et l'autonomie des établissements. Nous avons également appris qu'il était inévitable que l'EMC soit une variable d'ajustement dans la définition des services des professeurs.

Nous nous sommes étonnés de cette réponse qui contredit les déclarations volontaristes du ministère, qui prétend faire de l'EMC une priorité.

La brochure Professeur de philosophie, entrer dans le métier.

³ V. <http://wp.me/p7cX3r-1c5>

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Nous avons présenté le numéro hors-série de *L'Enseignement philosophique* destiné aux stagiaires et aux contractuels⁴. Nous avons demandé au ministère de nous donner connaissance les lycées d'affectation des stagiaires, que nous puissions leur adresser la brochure.

Il nous a été répondu que la CNIL s'y opposerait.

Nous avons objecté que les adresses professionnelles n'étaient pas des données privées et que les éditeurs en disposaient.

Nos interlocuteurs vont étudier le dossier.

Prix lycéen du livre de philosophie.

À notre demande, il nous a été proposé de transmettre, via les rectorats, un message de l'APPEP à tous les lycées, pour informer les professeurs de philosophie et les professeurs documentalistes de l'existence et des modalités du Prix.

Après une heure et demie de discussion, nous avons remercié nos interlocuteurs de nous avoir reçus.

Compte rendu établi par Nicolas Franck (président de l'APPEP) et Marie Perret (vice-présidente de l'APPEP).

⁴ <http://wp.me/P7cX3r-18z>